

ABONNEMENT

Un an 13 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 8 NOVEMBRE

La proposition Jaluzot

M. Jaluzot, député de la Nièvre, déclarait, au commencement de la semaine, son intention de déposer, réglementairement, une proposition tendant à l'envoi en Russie, lors des funérailles de l'Empereur Alexandre III, d'une délégation de la Chambre. Aussitôt, les journaux « de poids », le grave *Temps* et le mondain *Figaro*, se sont dressés du haut de leur incoutable autorité. Le premier protesta contre une téméraire infraction aux titres du « Protocole » (???) « Ça ne se fait pas », murmura-t-il, et, cet axiome émis, il rentra dans son gilet.

Le second prétend :

1° Que nos députés manquent complètement d'aspect décoratif; que leurs habits noirs, sans relief, sans marque distinctive, se perdraient, se noieraient dans la masse des assistants; que nul ne discernerait et ne remarquerait les législateurs français; partant, four de premier ordre.

2° Si le tirage au sort — le *Figaro* n'admettant pas que l'assemblée nommât elle-même, par vote public, ses délégués — si le tirage au sort désignait MM. Jaurès, Millerand, Thivrier, Guesle, et autres lascars de la révolution, peut-être, qui sait, l'affreux Goblet, ceux-ci laisseraient infiniment à désirer sous le rapport de la tenue et de la conviction.

Au « Protocole » invoqué par le *Temps*, lexique d'étiquette, Dangeau moderne, on pourrait objecter ceci, d'après les dictionnaires ayant-cours chez nous :

Protocole! C'est vous, journal républicain, du moins soi-disant républicain, qui excipez de ce vocable monarchiste! Protocole—racine grecque *protocollon*, le premier collé (le peuple évidemment), de *protos* premier et *colla colle* (très heureux de constater, en la circonstance, que « colle » nous vient du grec) — se dit d'une convention écrite, indiquant la manière dont les rois, les princes et les chefs d'administration traitent, dans leurs lettres, ceux avec lesquels ils correspondent; par extension, code, réglementation des droits et placements hiérarchiques des divers corps d'état dans les cérémonies officielles.

Le Protocole actuel ne contenant aucun article visant l'expédition de simples députés étrangers aux obsèques d'un souverain quelconque, le *Temps* conclut donc : « Ça ne se fait pas! »

Ça ne se fait pas, ça ne s'est pas fait. Possible. Mais, prenez-en bien votre parti, ô Adrien Hébrard, ça se fera, je vous le garantis, dans un avenir plus prochain que vous ne le craignez. Du reste, nous revenons sur ce point, tout à l'heure.

Au *Figaro*, voici ce que je répliquerais.

Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement M. Jaluzot. Je ne sais de lui que deux faits : l'un, diversement apprécié, le sauvetage miraculeux de son parapluie neuf et de ses bottines encore plus neuves, lors de l'incendie de « ses » magasins du *Printemps*, en 1880, si je ne fais erreur; le second, très

en sa faveur, son mariage, datant d'un peu loin, avec Mlle Figeac, du Théâtre-Français, une des plus charmantes comédiennes dont votre serviteur et ses contemporains aient gardé le souvenir et qui, certainement, n'eût pas commis la gaffe de se lier à un monsieur inintelligent.

Eh bien! ne vous en déplaie, n'en déplaie à S. M. le *Temps*, à S. A. le *Figaro* et à nos honorables pensionnaires du Palais-Bourbon, la proposition de M. Jaluzot ne me semble pas si honnissable, si dénuée de bon sens, et autant impraticable qu'on le soutient.

On dit que « le gouvernement » étant représenté par des délégués spéciaux, choisis de sa main, inutile de racoler des chargés de pouvoirs de la Chambre, « le gouvernement et l'Assemblée ne faisant qu'un ».

Excusez. Il nous est péremptoirement démontré, tous les jours, que la Chambre et le gouvernement font deux, qu'entr'eux s'étend une large nuance et que, même, la Chambre, le gouvernement et la nation font quelquefois trois.

Le gouvernement témoigne, par des mandataires, de ses *regrets officiels*, « protocoliques ». Mais la France, la nation, le peuple n'entrent pour rien dans cette manifestation diplomatique. Il ne s'agit pas uniquement, ici, de représenter un gouvernement tiré — si l'on veut — à la courte-paille, et que nous acceptons quand même. Il faut, dans la circonstance, y aller de notre cœur à tous. Libre à notre gouvernement d'attester, dans des formes prescrites par un tas d'us surannés, sa déférence politique envers une souveraineté amie. Mais la nation sœur-ainée possède aussi le droit d'assister, à sa façon, la sœur désolée, de lui parler, de mettre sa main dans la main de cette sœur, d'essuyer ses larmes; et les représentants naturels, obligés, les « messagers directs » de notre amour et de notre douleur à nous, peuple, ce sont nos députés qui, de par le suffrage universel, incarnent, au dessus de tous nos gouvernements présents et futurs, le cœur et l'âme du pays.

« Avec leurs habits noirs, il se perdront » dans la foule. On ne les connaîtra pas, » etc. »

Je vous demande encore une fois pardon. Dans un convoi, ce ne sont pas les gens d'eux connus que cherchent les victimes du malheur; ce sont les inconnus dans lesquels on découvre ou l'on croit découvrir une sympathie, une compassion nouvelles, de plus fraîche date, plus vives, et plus chères par leur spontanéité.

Inconnus! perdus! noyés! allons donc!

Quand on verrait, là-bas, nos députés, les flancs ceints de l'écharpe tricolore, au bras le brassard tricolore voilé d'un crêpe, quels qu'ils soient, M. Goblet ou M. de Mackay, le peuple russe, les grands dignitaires, les proches du défunt les reconnaîtraient bien sous les couleurs de la France, et on donnerait à nos députés simples bourgeois la place qui leur reviendrait derrière le cercueil d'un frère, sur le même rang que l'impériale famille.

Hier, M. Jaluzot a jeté le manche après la cognée. Il retire sa proposition.

Tant pis pour lui, tant pis pour nous, tant pis pour nos représentants.

Les funérailles du Tsar

Le deuil officiel sera d'un an, dont six mois de grand deuil.

Tous les membres des administrations, le personnel des ambassades et des consulats sont vêtus de noir.

Les princes et le personnel des missions spéciales envoyées pour assister aux funérailles seront reçus aux frais de la cour qui fournira également les équipages.

Beaucoup habiteront les appartements des palais impériaux. D'autres appartements dans les hôtels ont été retenus. Quelques membres des missions habiteront leurs ambassades respectives.

On travaille activement aux préparatifs de la décoration dans la cathédrale de la forteresse.

Le pavé de l'église sera entièrement couvert d'un tapis noir. Les portes et les fenêtres seront tendues en noir.

Le catafalque, où sera exposée la dépouille mortelle, sera placé au milieu de l'église. Il a la forme d'une grande estrade à laquelle on monte par plusieurs marches. Il sera recouvert de drap ou de velours rouge.

Le cercueil recouvert d'un drap d'or avec les armes impériales et du manteau impérial, sera placé sur le catafalque. Aux coins brûleront quatre grands candélabres. Des coussins et des tabourets portant les insignes de la souveraineté et les décorations du défunt seront disposés autour de la bière, sur le catafalque.

Aucune fleur, aucune plante n'entrera dans la décoration de l'église, mais les couronnes seront déposées autour du catafalque.

Un dais descendra de la voûte au-dessus de la bière. Ce dais affectera la forme du chapeau du célèbre tsar Vladimir, le *Monomach*, lequel chapeau est au musée des souverains à Moscou. Du dais descendront d'immenses draperies doublées d'hermine venant reposer sur quatre colonnes enveloppées de drap d'argent avec le monogramme impérial en or.

On installe l'éclairage électrique aux abords de l'église.

Le tombeau d'Alexandre III est placé à côté de celui de son père.

D'après le programme des solennités qui accompagneront l'arrivée et l'exposition de la dépouille mortelle de l'Empereur défunt dans le chœur de la cathédrale de Moscou, l'arrivée sera annoncée la veille par des hérauts.

Le train funèbre sera reçu à la gare par le grand-duc Serge, gouverneur de Moscou; le métropolitain, le général commandant, les autorités militaires et civiles et les représentants des classes de la population. Après une courte prière, quatre adjudants généraux enlèveront le drap du cercueil, puis l'Empereur, les grands-ducs, le ministre de la cour et les adjudants généraux prendront la bière et la déposeront sur le char funèbre.

Le cortège se rendra au Kremlin; il aura, à sa tête, le grand-maître des cérémonies, à cheval; puis viendront un escadron de cavalerie, les domestiques de la cour, les représentants des paysans, des bourgeois, des ouvriers et des commerçants, le préfet de la ville, la municipalité, les représentants des autres classes et corporations, les fonctionnaires, un nouvel escadron de cavalerie, puis le clergé avec des

cierges allumés, le confesseur de l'Empereur avec le Saint-Sacrement, puis le char funèbre traîné par huit chevaux et entouré de soixante élèves de l'École des Cadets avec des torches; les cordons du poêle seront tenus par huit majors généraux de la suite ou aides de camp.

Le char sera suivi par l'Empereur et sa suite, le prince de Galles, les grands-ducs, les autres membres masculins de la famille impériale avec leurs suites; puis, dans des voitures de deuil, l'Impératrice veuve et les grandes-duchesses.

Dans d'autres voitures de deuil viendront les dames de la cour.

Puis viendront les dignitaires de la cour et les serviteurs personnels de l'Empereur défunt.

Le cortège sera fermé par des troupes. Sur le parcours, jusqu'à la cathédrale, les troupes et la jeunesse des Ecoles formeront la haie.

À l'arrivée devant la cathédrale, l'Empereur, les grands-ducs et la suite prendront le cercueil et le porteront dans la cathédrale sur le catafalque. On célébrera ensuite la messe des morts.

On placera auprès du cercueil des gardes d'honneur; le peuple sera admis à défilier. Lorsque le cercueil sera porté de nouveau du chœur de la cathédrale au char funèbre, l'Empereur aidera comme précédemment à le porter. Les troupes rendront les derniers honneurs à l'Empereur défunt et le cortège partira pour Saint-Petersbourg.

INFORMATIONS

Les pensions de retraite

La commission de prévoyance a décidé de demander à la commission du budget pour 1895 un crédit nouveau de 2 millions afin d'élever les pensions de retraite inférieures à 360 francs servies par les sociétés de secours mutuels à la caisse des retraites.

Ce crédit sera distinct de celui d'un million et demi déjà prévu et destiné à combler la perte que les sociétés de secours mutuels subissent du fait de l'abaissement du taux de l'intérêt.

Les successions

M. Brincar a déposé l'amendement suivant au projet de loi sur les successions :

« Pour la perception des droits de succession, les sociétés de secours mutuels, les établissements de bienfaisance, hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, seront considérés comme héritiers en ligne directe. »

Chine et Japon

Il est officiel que la Chine a demandé l'intervention des puissances étrangères à Pékin. Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Les ambassadeurs et ministres étrangers ont été convoqués samedi au Tsung-Li-Yamen, qui les a avisés que la Chine se sentait désormais impuissante à résister au Japon, et faisait appel à l'intervention des gouvernements européens pour le rétablissement de la paix. »

« Les ministres ont reçu une note identique contenant une demande d'intervention; il ont promis d'appuyer cette demande auprès de leurs gouvernements respectifs. »

La dépêche du *Times* tend à attribuer un rôle principal à la France dans cette affaire.

Dès avant-hier, l'ambassadeur chinois arrivé

de Londres dans la matinée a conféré avec M. Hanotaux.

On ne connaît pas encore la réponse du ministre français.

La question de Madagascar

Toulon, 7 novembre. — Voici les noms des cinq transports que l'on apprête en ce moment pour recevoir les troupes destinées à Madagascar.

Ce sont : la *Gironde*, le *Tonkin*, la *Nive*, le *Shamrock* et le *Bienhôd*.

Indépendamment des moyens de transport dont dispose le port de Toulon, le gouvernement, en vue de l'expédition de Madagascar, est entré en pourparlers avec la direction des Messageries maritimes pour la cession d'un certain nombre de croiseurs auxiliaires.

Navires anglais en feu

On télégraphie de Savannah (Georgie) que les vapeurs *Baltimore City*, *Castlegarth*, *Slag Dalegarth*, *Betunia* et *Shieby* sont en feu dans le port.

L'incendie aurait pris presque simultanément, la nuit, dans sept steamers anglais chargés de coton. On fait tous les efforts pour se rendre maître du feu. 4,000 balles de coton seraient, dit-on, enloupagées.

On croit à un acte de vengeance de la part d'ouvriers de navires, une collision s'étant produite récemment entre eux et les autorités.

Nouvelle manière de recevoir un porteur de contraintes

Nancy, 6 novembre. — Le garde-champêtre Klein, de Lexy (M.-et-M.), a été frappé d'un coup de couteau dans le dos, par un individu habitant la commune, à qui il était allé porter une contrainte par corps.

L'état de M. Klein est très grave. Les médecins n'osent se prononcer.

BULLETIN FINANCIER

7 novembre 1894.

La hausse a fait encore aujourd'hui de nouveaux progrès. On va bien vite d'autant plus que sur nos rentes le comptant reste en arrière du terme. Il est vrai qu'on n'y prête guère attention pas plus qu'au rendement peu satisfaisant des impôts pendant le mois d'octobre.

Les places étrangères sont toutes à la hausse.

Le 3 0/0 finit à 102.65 après 102.72 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont en très bonnes tendances. Le Foncier est à 915. Le Crédit Lyonnais à 773.75.

Le Comptoir national d'Escompte s'inscrit à 535.

Nos grands chemins sont bien tenus.

Le Lyon cote 1,407.50. L'Orléans est à 4,475.

L'action de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer Orientaux est demandée à 545.

L'Italien progresse à 83.35 sur la baisse du change. L'Extérieure qui s'était avancée à 72 3/4 revient en clôture à 72 11/32.

Réveil des fonds ottomans.

L'obligation des Charbonnages de Sosnowice s'avance à 490.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 8 Novembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 10°
Midi,	759 m/m	au-dessus 14°
Hausse,	m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 8°

Nos hôtes

Son Excellence Wladimir de Soukhomlinoff, major général (de l'armée russe), est actuellement à Saumur.

Cet officier est descendu à l'Hôtel Budan et va visiter notre Ecole de cavalerie.

SAUMUR

Le Jardin des Plantes

Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, 7 novembre 1894.

» Monsieur le Rédacteur,

» Voulez-vous me prêter une vingtaine de lignes dans votre journal pour que je dise tout le bien que je pense de votre Jardin des Plantes et de son jardinier chef ?

» Il y a, sur la première terrasse, une admirable collection de chrysanthèmes, si riche, si variée, que j'engage tous les Saumurois, connaisseurs ou non, à la visiter.

» En outre, on ne saurait signaler, avec trop d'éloges mérités, les plantes vertes décorant les allées, les vignes franco-américaines, les semis et les hybrides Couderit élevés, soignés par M. Bidault avec un sentiment que je qualifierai de paternel.

» Je tenais à rendre publiquement cet hommage au savant et modeste horticulteur qui a su, par son talent et sa bienveillance, se concilier l'estime générale.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

» UN VITICULTEUR DE NEUILLE. »

Vélodrome de la Loire

Di manche prochain 11 novembre, à 1 heure de l'après-midi, sera couru un match de 100 kilomètres avec entraîneurs entre MM. Boin et Charlat, de Thouars, à tandem, et M. A. Davy, de Saumur, à bicyclette.

Les conditions adoptées en constituent une épreuve assez originale. L'équipe de tandem aura le droit, sur l'avis du jury, de procéder au remplacement de l'un de ses équipiers qui ne pourrait continuer par suite de fatigue, ou de laisser finir à bicyclette celui des deux qui restera.

Entrée : 50 centimes

Les cartes d'abonnement donnent droit d'entrée à cette réunion.

Les cyclistes qui auraient le désir de faire partie de l'équipe d'entraîneurs sont priés de se faire inscrire à l'avance chez M. Gallé, 71, rue d'Orléans.

La pelisse dans l'armée

Par décision du ministre de la guerre, le port de la pelisse, qui est facultatif pour les officiers montés, le sera désormais pour tous les officiers montés ou non.

Éphémérides

8 novembre 1807. — Réunion du collège électoral de l'arrondissement de Saumur, à l'Hôtel de Ville de Saumur, sous la présidence de Guillon-la-Fresnaye, juge au Tribunal civil.

Voici les noms des candidats au Corps législatif proposés par l'assemblée : Delabarbe, sous-préfet ; Esnault, président du Tribunal civil, et Guillon-la-Fresnaye, président du collège.

La planète Mercure

Samedi prochain 10 novembre, la planète Mercure passera devant le soleil et paraîtra comme un petit point noir sur son disque. Ce passage, qui se renouvelle à des intervalles irréguliers, sert à mesurer et à rectifier la distance de la terre au soleil. Le dernier a eu lieu le 6 mai 1891 et le plus prochain ensuite ne se verra qu'en novembre 1907.

Le phénomène attendu durera un peu plus de cinq heures et commencera à quatre heures du soir.

Œuvre du Vaccin du Croup

Suite de la Souscription

M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire..... 400 fr.

Le sérum antidiphthérique

Le *Figaro* annonce que grâce aux fonds qu'il a recueillis, le docteur Roux pourra, à partir du 1^{er} janvier prochain, fournir du sérum antidiphthérique à toute la France.

Les étrennes du docteur Roux seront de belles étrennes pour l'humanité.

ANGERS

A propos d'un mariage

Avant-hier, a eu lieu, à la Mairie d'Angers, le mariage de M^{lle} Marie-Louise Leguay, avec M. Buret.

L'officier de l'état-civil a remis à la mariée une dot de 500 fr. provenant du legs que M^{lle} Guilbert a fait au Bureau de bienfaisance en faveur de l'orpheline la plus méritante de la paroisse Saint-Maurice, désignée par MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Grand-Théâtre

Nous croyons que la nouvelle basse, engagée par M. Giraud, en remplacement de M. Darmand, s'appelle M. Debacker.

La poste et le droit d'écrire sur une carte de visite

A-t-on le droit d'écrire sur sa carte de visite mille remerciements et d'envoyer cette carte dans une enveloppe timbrée à cinq centimes ?

Non ! dit l'Administration des postes. — On l'a dit un arrêté ministériel du 23 novembre 1893, qui a visé spécialement les indications personnelles imprimées ou écrites sur les cartes qui peuvent circuler au tarif des imprimés.

En regard de cet arrêté ministériel, comment expliquer les procès-verbaux dressés par l'Administration des Postes contre les expéditeurs de cartes ainsi libellées ?

Il faut que l'Administration des Postes se mette d'accord avec le ministre, dont l'arrêté est, nous devons le reconnaître, conçu dans un sens large et libéral.

Assassinat en chemin de fer

Il est difficile de se faire une idée de l'événement causé à Nantes par la tentative criminelle dont a été victime M. le colonel Zimmer ; pendant toute la journée ces audacieux attentats faisaient l'objet de toutes les conversations, et le soir, les journaux qui en donnaient les détails s'enlevaient littéralement, chacun se réjouissant d'apprendre que le vaillant officier n'est point en danger. Sa blessure au cou, en effet, quoique longue de près de dix centimètres, n'a fort heureusement atteint aucun organe essentiel et sera promptement cicatrisée ; M. Zimmer a également à la main droite plusieurs coupures dont une, assez grave, lui a entaillé trois doigts ; là encore, aucune complication n'est à craindre.

M^{me} Zimmer, prévenue dès le premier moment, ne quitte pas le chevet de son mari qui pourra sans doute, dans quelques jours, être transporté à son domicile.

On se perd en conjectures sur le mobile qui a pu armer le bras de l'assassin. Est-ce un fou ? Il n'en avait nullement l'allure, assure M. le colonel Zimmer.

Serait-ce un anarchiste, émule de Léauthier, qui aurait voulu *suigner* un bourgeois en voyage ? Ce n'est pas impossible, mais cette hypothèse est considérée comme peu vraisemblable.

La vengeance aurait-elle inspiré le meurtrier ? Le colonel ne se connaît point d'ennemis ; depuis de longues années employé dans les états-majors, il a été fort peu en contact avec la troupe, et il semble peu probable qu'il se croit créé, dans son service, de sérieuses inimitiés ; d'ailleurs il a déclaré ne pas connaître l'assassin.

Il se pourrait aussi que le mobile de l'attentat fût à la fois la vengeance et l'espionnage, M. Zimmer ayant eu l'occasion, pendant qu'il était employé au Ministère de la guerre, de se créer de très honorables inimitiés dans le monde des espions allemands.

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

XI

Il est quatre heures du matin, le ciel est déjà tout blanc à l'est. Les hommes de la bordée de quart, en partie couchés sur le pont, se redressent. Les premiers levés réveillent les autres. Sur un ordre de l'officier de quart, le timbour descend dans la batterie et dans le faux-pont, et le roulement gronde dans les profondeurs du vaisseau. En même temps les seconds maîtres secouent les hommes dans les hamacs. Il en est que le canon ne réveillerait pas. On entend l'appel répété : « Allons, garçons, debout, debout, debout au quart », accompagné de coups de sifflets prolongés. A peine sur pied, ces grands enfants plaisaient.

— Hé ! là-bas ! Guernien, il va falloir ouvrir l'œil au bossoir. Quel bord on va tirer, hein, vieux !

— Je t'écoute. Vent grand large, encore c'est le moment de la danser.

— Dis donc, toi, Chigaray, faut-il qu'on t'aide à capeler ta cuirasse ? Tu vas pas rester là en relingue, peut-être ?

Et les rires éclatent ; quelques-uns sonnent faux. Il y a des novices qui sont pâles.

— Hé ! Perrégu t, mon fiston, fauberge un petit coup tes joues ; t'es trop blanc. Les Arbistes relèveraient sans longue-vue.

C'est le quartier-maître Le Guey, — un qui a bourlingué, mangé du filin sous tous les cieux, qui apostrophe ainsi son fi-leul. Et celui-ci de répliquer :

— Et dites donc, vous, maître, vous prenez, comme ça, votre chique tout de même ce matin.

— Dame ! oui, petit, l'habitude. Et même que j'espère m'en être garni pour jusqu'à ce soir.

Puis, tout en bouclant son ceinturon :

— Pour lors, garçon, as-tu écrit au pays ? Tu tâcheras moyen de ne pas avarier ta culotte. C'est tout neuf, et l'habillement vous retient ça sur la masse.

Perrégu t se redresse.

— N'ayez crainte, parrain, elle se gardera comme la vôtre.

— Oh ! la mienne, elle est de recharge de-

puis la campagne de Chine, mon gars.

Les toilettes s'achèvent. Les hommes avaient leur ration de café et de tafia. Le silence s'établit, et brusquement les batteries et les sonneries de branle-bas de combat éclatent.

Les tement gabiers, canoniers, fusiliers, torpilleurs, matelots de pont gagnent leur poste.

Sur le pont, la compagnie de débarquement se forme. Chaque chef de section fait l'appel de ses hommes et passe une revue méticuleuse des armes et des fourniments.

A l'arrière, sur la dunette, les officiers qui sont à la tête des différentes spécialités devant prendre part à l'action à terre, fusilier, canonier, torpilleur, officier de plage, reçoivent les ordres du chef d'état-major général et du commandant en chef du corps de débarquement, un capitaine de vaisseau qui vient de monter à bord.

Le « Colbert » est un cuirassé à réduit blindé. Dans ce réduit sont six grosses pièces de 27 centimètres. Elles ont un champ de tir dans le sens vertical aux deux portées extrêmes 27 mètres et 3,950 mètres.

De chaque côté du pont, dans les demi-tourelles, se trouve aussi une pièce de 27 centimètres.

Le champ de tir de ces deux pièces, également vertical, est beaucoup plus vaste. Leur portée extrême est de 57 mètres et de 41,600 mètres. Ce sont ces pièces-là qui ont servi au bombardement.

De plus, sous la teugne, toujours au niveau du pont, le « Colbert » a encore une pièce de 27 centimètres. A l'arrière, sur le pont même, une pièce de 24 centimètres sert pour le tir en retraite.

Sur l'avant du ré-luit, se trouve une batterie de six canons de 14 centimètres.

En outre, les hunes et le pont ont leurs canons-revolvers disposés au feu. Ceux-ci n'ont pas donné, vu la distance qui sépare le vaisseau de la côte, distance supérieure à 2,000 mètres.

La formation de la compagnie de débarquement, — un peu plus du cinquième de l'effectif à bord de chaque vaisseau — a nécessairement diminué cet effectif. Maintenant, aux commandements du sifflet, chacun prend son poste de combat.

Dès l'avant-veille, en prévision de la riposte de l'ennemi, le vaisseau a fait sa toilette réglementaire.

Les perroquets ont été dégrésés, les mâts des

Cette version écartée, resterait le vol : dans ce cas, nous nous trouvons en présence d'un malfaiteur peu expérimenté, s'embarquant dans une entreprise forcément dangereuse, avec un homme de la force du colonel Zimmer, sans avoir de données précises sur le résultat qu'il peut retirer de son crime.

En résumé, il sera difficile de connaître le mobile du crime avant que l'assassin ne soit arrêté et son identité établie.

Hier matin, le blessé a pu prendre quelques aliments ; les médecins déclarent que, sans complications imprévues, il sera rétabli après trois semaines de repos.

Le colonel a pu embrasser ses deux charmantes fillettes.

Depuis hier matin, par l'ordre des médecins et en raison du nombre excessif des visiteurs, personne n'est plus admis près du blessé, de crainte que la fatigue ne provoque de la fièvre.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 27 octobre 1894

PROCÈS-VERBAL

(Suite et fin)

10° Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre des Travaux publics, relative aux passages à niveau du chemin de grande communication n° 50.

La Chambre Consultative, dans plusieurs séances, a émis le vœu que les aiguilles du chemin de fer de l'État existant aux passages à niveau des stations de Nantilly, Chacé et Brézé, soient déplacées pour que les manœuvres des trains ne gênent pas la circulation sur cette route très fréquentée.

La lettre de M. le Ministre des Travaux publics, répondant à un de ces vœux, dit que les ingénieurs du contrôle, après enquête, ont conclu à l'impossibilité d'opérer le déplacement demandé, vu l'énorme dépense qui résulterait de ce travail ; mais, que des ordres sévères ont été donnés aux gardes-barrière des passages à niveau sus désignés, pour que l'interception du chemin n° 50 ne puisse dépasser le maximum du temps accordé par les règlements, c'est-à-dire dix minutes.

La Chambre Consultative espère que l'application de ce règlement améliorera une situation dont tout le monde se plaint et se réserve d'émettre à nouveau un vœu tendant au changement des aiguilles au cas où les plaintes qu'elle a déjà reçues se renouvelleraient.

Rapports

M. Sourdeau a la parole pour expliquer la question qui lui a été soumise relativement aux billets d'aller et retour à réclamer sur toutes les Compagnies de chemin de fer, comme ils existent sur les lignes de l'État.

lunes calés, les basses vergues amenées. On a bossé et genoué les galhaubans, serpenté les étais. On a bridé au pied des bas mâts le gréement des mâts calés et des vergues descendues. On a pris enfin toutes les mesures propres à prévenir la chute, occasionnée par les projectiles, sur le pont à l'extérieur d'espars ou de pièces de la mâture.

Les drisses de pic sont renforcées par de faux martinets ; le bont dehors de foc est rentré. Pour le cas où la barre serait brisée, on a laissé les voiles goélettes et un foc parés à établir, afin de faire virer le navire. Ces manœuvres ont été exécutées à bord de tous les vaisseaux de l'éclaire, simultanément, sur un signal du bâtiment amiral.

Le jour s'accroît. Maintenant le soleil apparaît. Le pavillon aux trois couleurs est hissé à la corne du Colbert. La musique joue la Marseillaise. Les tambours battent, les clairons sonnent. La mousqueterie et le canon saluent l'emblème de la patrie, qui flotte maintenant à l'arrière des cuirassés, des avisos, des canonnières et des transports.

(A suivre.)

M. Sourdeau dit qu'il n'a pas fait de rapport à ce sujet, parce qu'il croit qu'une démarche du Président près de l'Administration supérieure du chemin de fer d'Orléans (ce qui touche principalement notre contrée) pourrait être tentée et qu'elle aurait peut-être plus de chance de succès qu'une délibération qui devra certainement passer d'abord par les bureaux du ministère.

La Chambre Consultative, adoptant cet avis, prie son Président de bien vouloir faire cette démarche à Paris à première occasion.

Le Président accepte la mission et promet de faire promptement la démarche proposée.

M. Sourdeau demande alors à déposer un rapport concernant les tarifs communs des Compagnies de chemin de fer, qui menacent de créer au commerce une situation intolérable au point de vue des tarifs à appliquer sur déclaration des expéditions.

« Messieurs, dit M. Sourdeau, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur les conditions générales d'application des tarifs spéciaux communs, petite vitesse, proposés à l'homologation par toutes les Compagnies de chemin de fer (y compris l'État), le 29 août dernier.

« Il résulte de ces conditions, que les Compagnies n'entendent, à l'avenir, faire l'application des tarifs communs qu'autant que le mot « commun » figurera dans la demande faite par l'expéditeur.

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous demander de protester énergiquement contre cette proposition qui serait désastreuse pour les intérêts du commerce, de supplier M. le Ministre de refuser l'homologation et de mettre les Compagnies de chemins de fer en demeure d'appliquer d'office les tarifs les moins chers, communs ou spéciaux, lorsque l'expéditeur aura inscrit sur sa déclaration d'expédition l'une des trois formules habituelles suivantes :

« Tarif spécial. — Tarif réduit. — Tarif le plus réduit. »

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport, décide qu'il sera imprimé et envoyé à toutes les Chambres de Commerce et Consultatives d'Arts et Manufactures de France.

M. Chapin étant absent, son rapport sur la distillerie agricole est renvoyé à la prochaine séance.

M. Goblet donne lecture de son rapport sur le régime douanier des sucres coloniaux.

La Chambre Consultative, après avoir étudié les conclusions de ce rapport, en renvoie la discussion à la prochaine réunion, pour plus amples informations.

Questions diverses

M. Sabatier, vice-président, demande la parole pour exposer à la Chambre Consultative quelques observations concernant le service de la ligne téléphonique qui vient d'être établie à Saumur.

M. Sabatier constate qu'il s'est déjà servi du téléphone pour correspondre avec Paris et qu'il n'y a rien à dire sur le fonctionnement qui est parfait, seulement il tient à signaler deux inconvénients graves.

Le premier, c'est que si l'on peut, de la cabine de Saumur, se mettre en communication avec des correspondants de Paris reliés eux-mêmes au bureau central téléphonique de la capitale, il est impossible à ces correspondants d'agir de réciprocité, l'Administration des Postes et Télégraphes ne prévenant pas par exprès les personnes demandées au téléphone. Il faut donc que les commerçants de Saumur soient eux-mêmes reliés au bureau des Postes de la ville.

Pour être relié ainsi, l'Administration, en dehors des frais d'installation déjà fort onéreux, réclame 30 francs d'abonnement par an et il y aura à payer en plus, pour chaque correspondance de cinq minutes, 2 francs, comme à la cabine téléphonique.

Deuxième inconvénient, c'est ce prix de 2 francs qui est excessif. Les lignes ferrées comptent 295 kilomètres de Paris à Saumur, le réseau téléphonique ne doit donc pas dé-

passer de beaucoup les 300 kilomètres qui, à 0,50 par 100 kilomètres, réduiraient à 1,50 le prix de chaque correspondance. Il en résulterait du reste un plus grand nombre de correspondances, ce qui augmenterait d'autant les recettes.

En conséquence de ces explications, M. Sabatier demande à la réunion d'émettre un vœu tendant à ce que : 1° les abonnés reliés au téléphone du bureau des Postes de Saumur jouissent d'une réduction de 50 0/0 pour chaque correspondance de cinq minutes ; 2° que le prix actuel de ces correspondances, pour les raisons sus-indiquées, soit ramené à 1 fr. 50 centimes.

La Chambre Consultative émet un vœu conforme.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 12 Novembre 1894

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Ph. Gille,
Musique de LÉO DELIBES.

DISTRIBUTION. — Gérald, MM. Jullian ; — Nilakanta, Laporte ; — Frédéric, Dambrine ; — Hadji, Mouton ; — Un Domben, Buseine ; — Un Chinois, Audusseau ; — Lakmé, M^{mes} Demalac ; — Malika, Flavigny ; — Ellen, A. Peltier ; — Rose, Moulins ; — Mistress Bentson, Avalet.
Peuple hindou, etc.

1^{re} REPRÉSENTATION A SAUMUR DE :

Les Amoureux de Catherine

Opéra-comique en 1 acte, de J. Barbier
(d'après la Nouvelle d'Erckmann-Ghatrian), musique d'HENRI MARÉCHAL.

DISTRIBUTION. — Walter, MM. Dambrine ; — Rebstock, Berton ; — Catherine, M^{mes} A. Peltier ; — Salomé, Salomé.

Moissonneuses, paysans, notables

La scène se passe en Alsace, vers 1812.

ORDRE : 1^{er} Les Amoureux de Catherine ; 2^e Lakmé.

Exigez de vos fournisseurs qu'il ne vous donnent que du Tapioca Rils.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

De l'utilité des Leçons d'Agriculture A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Nous reproduisons l'intéressante étude que M. Davis a fait paraître dans le Bulletin des Syndicats agricoles de l'arrondissement de Saumur, et à laquelle il était fait allusion dans l'article d'un de nos collaborateurs, « Encore la dépopulation des campagnes » :

De toutes les matières faisant partie du programme de l'enseignement primaire, celle de l'agriculture n'est pas, à mon avis, la moins importante.

Chez tous les peuples, dans l'antiquité comme de nos jours, et quel qu'ait été leur degré de civilisation, l'agriculture n'a jamais cessé d'être considérée comme la base fondamentale de la richesse des États et du bien-être des populations.

Le grand ministre Sully disait, sous Henri IV, ce que l'on a répété souvent : « que labourage et pâturage étaient les deux mamelles de la France », et il ajoutait : « Tout fleurit et re fleurit avec l'agriculture. »

Chez les Romains, les plus hauts dignitaires de l'État s'honoraient de s'occuper d'agriculture.

En France, comme partout ailleurs, ce sujet n'a jamais cessé de préoccuper les esprits ; malgré cela, il a été longtemps délaissé, et de nos jours encore, il laisse beaucoup à

désirer ; on ne sait pas assez ce que la nature peut et ce que nous pouvons sur elle ; nous n'usons pas, à beaucoup près, de toutes les richesses qu'elle nous offre, le fond est bien plus immense que nous ne l'imaginons.

Lorsque l'Assemblée nationale constituante s'occupa de l'instruction publique qui devait faire connaître toute l'importance de l'événement social qui venait de s'accomplir, elle n'oublia pas l'agriculture, la plus indispensable de toutes les professions, la plus répandue et celle qui occupe le plus grand nombre de bras.

La Convention nationale approuva les idées de la Constituante et les adopta.

Le Directeur ne pouvait pas manquer de partager l'opinion des deux premières Assemblées en matière d'enseignement professionnelle des cultivateurs qu'il appelait, avec raison, les nourriciers du monde.

Les gouvernements qui succédèrent à ces assemblées s'arrêtèrent dans ce mouvement, et ce ne fut que sous la Restauration que quelques industries privées, comprenant l'importance de l'instruction agricole, organisèrent quelques écoles d'agriculture dont la direction fut confiée à des agriculteurs distingués.

Advent la Révolution de 1848 ; la République fut proclamée. M. Carnot, à peine arrivé au ministère de l'instruction publique, songea à reprendre les idées des Assemblées nationales de notre première République. La loi du 3 octobre 1848 ordonna l'enseignement de l'agriculture à tous les degrés et dans toute la France.

Elle commençait à être appliquée et faisait prévoir d'heureux résultats, lorsque arriva le 2 Décembre qui arrêta non-seulement l'application de cette loi, mais supprima les écoles elles-mêmes qui avaient été organisées suivant ses prescriptions.

La loi du 16 juin 1879 fit rentrer l'enseignement agricole dans les programmes de l'instruction primaire. Cette loi porte que des professeurs spéciaux, choisis après un concours sérieux, seront chargés de faire des leçons d'agriculture à l'école normale primaire et des conférences dans les différentes communes du département aux instituteurs et aux agriculteurs de la région ; elle ajoute que trois ans après l'organisation complète de l'enseignement agricole dans les écoles normales, les notions élémentaires d'agriculture seront comprises dans les matières obligatoires de l'enseignement primaire, ce qui fut fait en 1882.

Qui ne désire depuis longtemps voir nos classes s'ouvrir à cet ordre d'idées ? Est-ce qu'il ne touche pas à l'avenir du pays ?

Notre devoir, à nous instituteurs, n'est pas seulement d'initier la jeunesse de nos campagnes aux éléments de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'histoire et de la géographie. Il faut pour l'attacher au milieu dans lequel elle vit, le lui montrer tel qu'il est, avec les richesses qu'il renferme dans son sein et lui signaler les moyens à prendre pour les multiplier et les extraire.

Dans nos villes, on comprend la nécessité de préparer les enfants au métier qu'ils doivent exercer et auquel ils se donneront pour leur vie tout entière ; de là un apprentissage quelquefois de plusieurs années et souvent fort onéreux pour les familles.

Pourquoi ne pas élever dans des conditions aussi favorables l'enfant de nos campagnes ? On s'inquiète quand il quitte le sol qui l'a vu naître pour aller à la ville, dont l'attrait fait le vide parmi nos populations rurales. Il nous faut donc faire aimer la campagne à nos élèves, les enlever à cette ignorance traditionnelle qui, nous le savons tous, n'engendre pas le bien-être. Faisons-leur entrevoir, au contraire, les amères déceptions qui attendent ceux qui sont jetés seuls sur le pavé d'une grande ville et qui, le plus souvent, grossissent le nombre toujours trop grand des déclassés.

On cherche aujourd'hui plus que jamais à réagir contre cette tendance fâcheuse d'émigration. Il nous faut donc tuer le mal dans sa racine, et, si je ne me trompe, il réside dans les préjugés, dans la routine, dans l'entêtement de nos cultivateurs ; car ne l'oublions pas, le paysan est très sceptique et il ne sera sincèrement convaincu que le jour où il verra lui-même les résultats qu'on lui aura pronés.

Lorsque ce jour sera venu, la profession d'agriculteur, soustraite à la routine, sera une source de bien-être pour tout le monde, chacun l'aimera et nous ne verrons plus cette émigration qui menace un jour ou l'autre de laisser le sol de la France inculte et stérile.

Cherchons à retenir nos enfants sur le sol natal ; faisons-leur comprendre qu'il ne contient pas moins de richesses que le pavé des

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstruit et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4^{fr} 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Pharm^{ie}, 21, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

villes. Ils auront à leur sortie de l'école à labourer les terres de leurs parents; apprenons-leur ce qu'ils auront sous leurs pieds, quelle est la composition du sol qu'ils cultiveront, quelles améliorations, quels engrais, quelle culture il réclame, afin que, lorsqu'ils auront une charrue entre leurs mains, qu'ils n'aient pas à manœuvrer un instrument dont ils ne connaissent ni l'emploi, ni la puissance. Ils auront du bétail à nourrir, faisons-leur connaître les soins qu'exige son entretien.

Donnons-leur des exemples de fermes bien tenues; au besoin, visitons-les avec eux, s'il s'en trouvent dans le pays. Apprenons leur à être soigneux et économes. Que de choses sont tous les jours perdues dans nos campagnes, et que, si on les avait recueillies, auraient servi à fertiliser le sol. Combien de cultivateurs se plaignent de l'insuffisance de leurs engrais et qui en laissent perdre des quantités considérables! Il est peu de villages où l'on ne voit encore le purin en flaques dans les cours ou s'écouler le long des chemins jusqu'au ruisseau ou à l'abreuvoir et même quelquefois dans les puits après avoir empesté l'atmosphère, pouvant engendrer ainsi de sérieuses maladies. Que de leçons utiles nous pouvons faire ainsi à nos élèves et dont ils profiteront plus tard!

Les leçons théoriques d'agriculture ne suffisent pas: pour cette branche d'enseignement, il faut surtout des leçons pratiques, il faut que nos élèves voient et reviennent, qu'ils aient le temps d'examiner, de faire leurs petits calculs, leurs expériences à l'aise.

Il me semble que nous remplissons ces conditions en créant, dans chaque commune, une institution destinée à l'enseignement de l'agriculture pratique. Il suffira donc à l'instituteur de s'entendre avec l'administration municipale et de louer, au nom de la commune, un petit champ de dix à quinze ares seulement, que l'on appelle dans les communes qui ont pris cette heureuse initiative: champ d'expériences, ce qui entraînerait celle-ci dans une dépense d'une dizaine de francs environ. Tous les frais se borneraient là; le reste se ferait au moyen de bras, bien faibles, à la vérité, mais actifs et nombreux; c'est-à-dire des enfants de nos écoles travaillant sous notre direction.

Les efforts individuels de nos élèves se borneront à peu de chose; ils commenceront par bêcher et façonner leur petite propriété; ils amasseront pendant l'automne et l'hiver les pépins des fruits qu'ils auront mangés et les sèmeront au printemps, ils apprendront ainsi à planter, soigner, greffer et tailler eux-mêmes les arbres.

A côté de la pépinière, il y aura d'autres petits champs destinés à faire les essais et les expériences de culture. Il faut que l'instituteur tienne lieu du milieu dans lequel il vit.

Est-il dans un pays agricole, il devra surtout s'occuper de la culture des céréales, des plantes sarclées, des prairies naturelles et artificielles. Quelques mètres carrés de chaque espèce suffiront, chaque parcelle sera traitée avec des engrais différents et on comparera les résultats obtenus.

Si, au contraire, il est dans un pays viticole, il devra, tout en s'occupant un peu de la culture des céréales, donner la plus large part à celle de la vigne, étudier les moyens de prolonger la durée de nos vignobles contre les attaques du phylloxera, et, puisque tôt ou tard nous serons vaincus, faire connaître à nos élèves les meilleurs cépages que l'on importe tous les jours dans le pays et que notre champ d'expérience renfermera.

Les enfants façonneront eux-mêmes leur petit vignoble, au besoin par un journalier si le champ a une certaine importance; ils bêcheront, planteront, grefferont et tailleront.

Soustrait ainsi à la routine et aux préventions, ces élèves agriculteurs et viticulteurs s'habitueront à faire des essais multiples et à n'admettre que ceux qui leur auront offert des avantages éprouvés. Un succès en amènera un autre; ils prendront du goût pour les travaux agricoles. Avec l'âge, ce goût ne fera que se fortifier et il s'accroîtra à mesure que les récoltes et les jouissances s'accroîtront.

L'enfant en grandissant achèvera et perfectionnera ce qu'il aura appris et essayé dans son jeune âge, et après une ou deux générations, tout un peuple sera devenu éminemment agricole; il sera instruit et disposé à accueillir toutes les améliorations que l'on verra bien lui indiquer, ou plutôt il en trouvera et en pratiquera de nombreuses par lui-même. De là, l'utilité des leçons d'agriculture à l'école primaire.

L'instituteur n'aura eu l'air de ne s'occuper que des enfants; mais ceux-ci entraîneront leurs parents vers de nouvelles idées, et ce que nous n'aurions jamais obtenu complètement, nous adressant toujours dans les livres aux préventions et à l'apathie, s'obtiendra par l'éducation primaire.

Il me semble que, d'après un tel enseignement, une telle préparation à la vie champêtre, nos jeunes élèves, devenus des hommes, au lieu d'aspirer après les séductions des villes, prendront sans s'en apercevoir le sentiment et le goût de la vie des champs.

Ainsi naissent dans l'école les vocations agricoles: ce sont les forces vives du monde rural qui se préparent, c'est la perspective, c'est l'attrait des intérêts positifs qui s'éveillent pour attacher au sol natal la génération appelée à nous succéder.

A. DAVIS,
Instituteur à Chacé.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant, L. DELAUNAY

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, comme pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

A VENDRE

Par adjudication

En la mairie des Tuffeaux,

Le dimanche 18 novembre 1894 à 3 heures après midi

Les Immeubles

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. LOUIS-HIPPOLYTE THUAU.

Commune de Chenetille-les-Tuffeaux.

1^o La propriété du Petit-Puits, comprenant: maison d'habitation et d'exploitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 3 hectares 20 ares 39 centiares;

2^o 44 ares de vigne, situés au Tertre;

3^o 3 hectares 30 ares de terre avec rangées de vigne, au canton des Bretinières;

4^o 1 hectare 62 ares 38 centiares de terre et rangées de vigne, à la Pièce-Julain;

5^o 22 ares de vigne, à Pompière;

6^o Une cave habitable, nommée la Cave-Forte;

7^o 1 are 30 centiares de jardin, au même lieu;

8^o La propriété du Petit Veau, comprenant: maison d'habitation, clos de vigne, le tout d'une contenance de 76 ares 34 centiares.

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

9^o 1 hectare 48 ares 26 centiares de pré, à la Prairie-de-None.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e JAMIN, notaire.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lez.

Adjudication

En la Mairie des Rosiers, le lundi 12 novembre 1894 à 2 heures.

D'une MAISON

Propre au commerce

Située aux Rosiers, rue Nationale, appartenant à M. Chaillou M. Tivier.

Entrée en jouissance à Noël 1894.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle blanchit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUCHEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

GRAND ENTREPOT DE SUCRE

POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier, 1/2 kil. 1 60
Planteur, — 1 60
Potin n° 3, — 1 60
Cie Coloniale, — 2 20
De santé, — 1 20

Thé Cie Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon, la boîte » 65

Madeleines-Champagne, id. 1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs** un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR